



# Tarifs CFE au Congo

Les frais de formalités administratives de création d'entreprise sont fixés comme suit pour les nationaux comme pour les étrangers (**Décret n095-96 du 29 mai 1995**)

### 1. Frais de création d'une entreprise individuelle

Immatriculation au Registre du commerce.....	30 000 F CFA
Immatriculation au Fichier du CNSEE.....	10 000 F CFA
Immatriculation à la Chambre Consulaire .....	10 000 F CFA
Carte professionnelle de commerçant .....	15 000 F CFA
Frais de dossier .....	10 000 F CFA
<b>TOTAL .....</b>	<b>75 000 F CFA</b>

### 2. Frais de création d'une société

Immatriculation au Registre du commerce .....	15 000 F CFA
<b>100 000 F CFA</b>	
<b>Frais de dépôt des statuts au Greffe .....</b>	<b>150.000 FCFA</b>
	<b>(SARL) et</b>
	<b>(SA)</b>
Immatriculation au Fichier du CNSEE .....	10 000 F CFA
Immatriculation à la Chambre Consulaire.....	10 000 F CFA
Frais d'établissement de la Carte de Commerçant .....	15 000 F CFA
Frais de dossier .....	10 000 F CFA

### 3. Frais de modification d'activité

Mention modificative du Registre de Commerce : .....	15 000 F CFA
Mention modificative de la Carte de commerçant .....	15 000 F CFA
Frais de dossier .....	10 000 F CFA
<b>TOTAL .....</b>	<b>95 000 F CFA</b>

### 4. Frais d'autorisation d'exercice temporaire d'activité commerciale pour les entreprises étrangères

- Première installation:	5% du montant des prestations pour tout contrat dont le montant est inférieur ou égal à 3000000 F CFA
	3 000 000 F CFA pour tout contrat dont le montant excède 30 000 000 F CFA
- Renouvellement semestriel	<b>2.000 000 FCFA</b>

### 5. Autres Frais

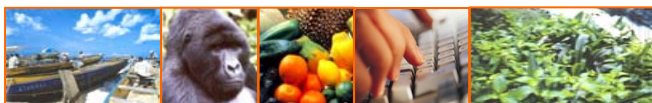
Visa de la Carte de commerçants étrangers	10 000 F CFA
Renouvellement de la Carte de commerçant (Nationaux tous les 5 ans et Étrangers tous les 3 ans)	30 000 F CFA
Duplicata.....	25 000 F CFA

### 6. Dispositions particulières pour les opérateurs économiques étrangers non ressortissants des pays de la CEMAC

Paiement d'un cautionnement: 1 % du capital social, le minimum à payer étant.....	1 000 000 F CFA
---	-----------------

**Avantages particuliers:** les entreprises des secteurs agricoles, d'élevage, d'industrie et des transports fluviaux bénéficient d'un abattement de 50% du montant du cautionnement.

**N.B. :** Le paiement des frais de formalités dans les Guichets Uniques vaut inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), à la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers, à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), au Centre National de la Statistique et des Études Économiques (CNSEE), à la Direction Régionale du Travail (DRT), à la Direction Régionale des Impôts (DRI) et à la Direction Régionale du Commerce (DRC).



Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Pointe-Noire



3 Boulevard Charles De Gaulle  
BP : 665 Pointe-Noire  
Tél. :+242 94 12 80 , Fax +242 94 07 13  
Mail :infos@cciampnr.org  
Web : www.cciampnr.org